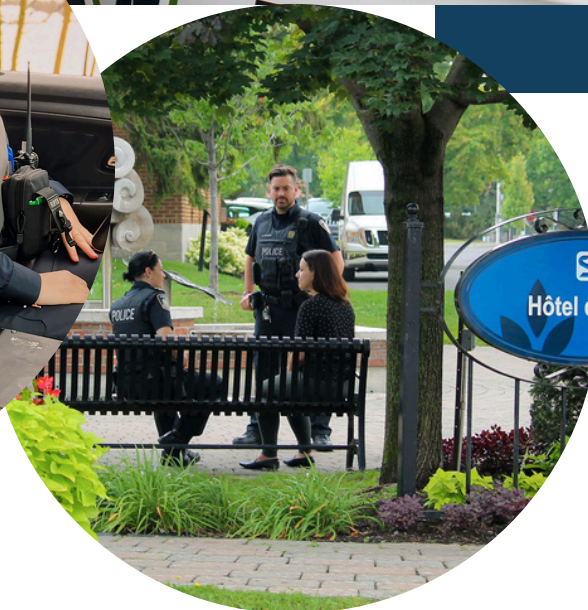


Régie Intermunicipale Police Thérèse-de Blainville

Déclaration de services aux personnes victimes 2024



Présentation de notre organisation



La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville est un service de police située à l'entrée des Basses-Laurentides et à proximité des grands centres urbains de Montréal. Elle dessert quatre municipalités soit, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse, et une population de 77 437 habitants.

Bien que le 26 juillet 2003 soit la date de création de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, ce n'est que le 19 juin 2004 que ses activités officielles ont débuté. Constituée du regroupement des services de police des villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse, l'organisation compte maintenant plus de 185 employés, policiers et civils, qui unissent leur force et s'affairent à travailler au quotidien dans le respect de la population afin d'assurer aux citoyens et citoyennes un milieu de vie paisible et de favoriser un sentiment de sécurité.



Mission et valeurs



✓ Notre mission

La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a pour mission, telle qu'elle est définie à l'article 48 de la Loi sur la police de : « Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux et en rechercher les auteurs ». En accomplissant efficacement cette mission, la Régie contribue à titre de joueur important en termes de sécurité publique, à améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes incluant les victimes d'infractions criminelles. Elle assure de ce fait la préservation de la vie, la sécurité et les droits fondamentaux des personnes ainsi que la protection de leurs biens.

C'est en partenariat avec les institutions, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes que la Régie de police s'engage à mener à bien sa mission. C'est donc pour faire preuve de cette volonté d'association que l'ensemble des employés de l'organisation policière travaille au quotidien dans le respect de la maxime suivante :

« Partenaire de la communauté »

✓ Nos valeurs



La RIPTB est un service de police axé sur des valeurs communes qui sont :

- La recherche de l'excellence
- L'approche service -Le respect des droits et liberté
- L'importance du personnel
- Le professionnalisme et éthique

Nous sommes un service de proximité, partenaires de la communauté

Nos services offerts aux personnes victimes



La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville compte trois divisions; la division de la Surveillance du territoire, la division des Enquêtes, et la division du Soutien aux opérations.

Nos équipes travaillent à assurer:

-Une réponse rapide aux appels des citoyens en tout temps, pour toute situation qui nécessite une implication policière;

-L'application des lois fédérales, provinciales, et municipales, en relation au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ;

-La rencontre des plaignants, victimes et témoins et leurs proches afin de recueillir leurs témoignages lors de la prise de plainte reliée à la commission d'une infraction criminelle.

-La référence des personnes impliquées dans nos interventions vers les ressources appropriées afin de les soutenir et leur permettre d'avoir les outils appropriés vers la poursuite de leurs activités normales (CAVAC, CISSS, Centre désigné (violence sexuelle), SOS violence conjugale, etc.).

-La prise en charge des enquêtes suite à la commission d'une infraction criminelle incluant les rencontres spécialisées des victimes et témoins, la recherche d'éléments de preuve, le soutien lors de l'exécution des troussees médico-légales, le traitement des scènes de crime, l'arrestation et l'interrogatoire des suspects,

-Le suivi des dossiers envoyés à la Cour du Québec et dans les différentes Cours municipales de notre secteur.

-Le suivi, le soutien et l'accompagnement des victimes à travers toutes les étapes du système judiciaire. Par exemple, un policier est chargé de soumettre chaque dossier à la cour. Dans l'attente de porter des accusations ou non par le procureur, le policier sera présent afin de répondre aux questionnements de la victime et/ou du procureur. Aussi, lorsqu'un dossier est soumis à la cour, un policier sera présent pour accompagner la victime durant les étapes devant un juge. Nous sommes également disponibles en tout temps afin de répondre aux questions entre les temps d'attente de la cour. Enfin, un suivi final est offert lorsque le parcours judiciaire est terminé.

-La sécurité routière sur l'ensemble du territoire, et la sécurité nautique sur la portion de la rivière des Mille Îles qui est sous notre responsabilité.

-L'organisation et la participation à des activités prévention et de sensibilisation auprès de différentes clientèles, dont les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et personnes prise avec des problèmes de santé mentale).

Nos engagements envers les personnes victimes



Dans le cadre de nos activités et de nos démarches auprès des personnes victimes d'une infraction criminelle ou de toute autre personne avec qui nous interagissons, nous nous engageons à offrir un service personnalisé et de qualité. Ainsi, nous vous proposons :

- Une prise en charge simple et dans les meilleurs délais des dossiers en fonction de la nature de l'intervention;

- Des rencontres empreintes d'écoute d'ouverture et de respect;

- Un accompagnement et un soutien durant toutes les étapes du processus judiciaire . Par exemple, un policier est chargé de soumettre chaque dossier à la cour. Dans l'attente de porter des accusations ou non par le procureur, le policier sera présent afin de répondre aux questionnements de la victime et/ou du procureur. Aussi, lorsqu'un dossier est soumis à la cour, un policier sera présent pour accompagner la victime durant les étapes devant un juge. Nous sommes également disponibles en tout temps afin de répondre aux questions entre les temps d'attente de la cour. Enfin, un suivi final est offert lorsque le parcours judiciaire est terminé;

- De nous adjoindre les ressources internes et externes afin de nous assurer de mobiliser l'expertise lors du traitement des dossiers. Par exemple, on s'assure de mobiliser nos trois divisions en partenariat avec nos différents partenaires (CAVAC, CISSS, Centre désigné (violence sexuelle), SOS violence conjugale, etc.), au besoin, afin d'offrir un service personnalisé;

- De travailler de concert avec les organismes locaux et régionaux pour assurer la prise en charge de tous les aspects de la situation vécue par les victimes d'infractions criminelles, leurs proches et autres personnes avec qui nous intervenons;

- Des interventions en assurant la confidentialité de vos renseignements personnels tout au long de nos démarches.

Mécanisme de plainte



Dans le cadre de la Loi provinciale visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, il vous est possible de formuler une plainte en cas d'insatisfaction suite aux services dispensés par notre organisation.

La procédure afin de nous indiquer votre insatisfaction est la suivante :

-Visitez notre site internet à l'adresse suivante : www.riptb.qc.ca;

-Utilisez l'onglet « Service aux citoyens » ;

-Cliquez sur la rubrique « Commentaires / Suggestions ».

À partir du formulaire qui apparaîtra, vous devrez :

-Inscrire vos coordonnées;

-Expliquer la nature du commentaire ou de l'insatisfaction en précisant les informations suivantes :

✿ Nom du membre ou des membres du personnel de la RIPTB impliqués;

✿ Date du service reçu;

✿ Motifs de la plainte;

✿ Bref résumé de la situation.

-Cliquer finalement sur le bouton « Envoyer ».

Le formulaire que vous aurez rempli sera alors acheminé à l'officier-cadre de notre organisation responsable du soutien aux opérations. Ce formulaire sera alors étudié par le responsable des normes professionnelles et l'officier-cadre de la division d'où émane la plainte sera chargé d'enquêter sur les éléments qui auront menés à votre insatisfaction. La RIPTB s'engage à entrer en contact avec vous dans les 10 jours ouvrables (lundi au vendredi) suivant l'envoi de votre formulaire. Toute plainte sera traitée de façon diligente et dans les meilleurs délais en fonction de la complexité et du statut du dossier. La RIPTB s'engage finalement à vous informer de l'issue du traitement de votre plainte dans les 60 jours suivant le dépôt de la plainte.

La victime qui souhaite porter plainte peut également communiquer avec l'officier-cadre de notre organisation responsable du soutien aux opérations au 450 435-2121 poste 3521

Coordonnées et heures d'ouverture



POUR TOUTES URGENCES

Assistance policière 24 heure sur 24. Pour toute urgence, vous devez composer le 911



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez composer le numéro général de la RIPTB en tout temps au : 450-435-2421. Écoutez-bien les options afin d'être bien dirigé.

Vous pouvez également vous présenter dans chacun de nos points de service où un téléphone relié à centrale d'appel est disponible :



Sainte-Thérèse, Quartier général
150, Boulevard Ducharme,
Sainte-Thérèse, J7E 4R6



Lorraine
29, Boulevard de Gaulle,
Lorraine, J6Z 3W9



Boisbriand
1700 Grande-Allée, Boisbriand,
J7G 2Z9



Rosemère
428, Chemin de la Grande-
Côte, Rosemère, J7A 1L1

PLATEFORME WEB

Site internet: <https://www.riptb.qc.ca>



@RIPTB



@policeriptb



@policeRIPTB



Régie intermunicipale de
police Thérèse-De Blainville